

PANNEAU
OK/SOS

OBLIGATOIRE EN RALLYES À PARTIR DE LA SAISON 2026

ATTENTION NOUVELLE RÉGLEMENTATION EN RALLYES

RÈGLEMENT STANDARD DES RALLYES 2026

7.5.17.2. Chaque voiture de compétition aura à son bord un document reprenant les signes « SOS » (symbolisé par une croix rouge) et, de l'autre côté, un signe « OK » vert mesurant au moins 21 x 29,7 cm (A4).

Ce document devra être plastifié et positionné dans la voiture dans un endroit accessible par les deux membres de l'équipage.

Des contrôles inopinés pourront être diligentés par les commissaires techniques.

Toute absence sera considérée comme une non-conformité technique et sera pénalisée à la discrétion du collège des commissaires sportifs.

En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la « croix rouge » devra si possible être montrée immédiatement aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe « OK » devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes et à tout hélicoptère qui tenterait d'intervenir.

CES DEUX DOCUMENTS SONT PROPOSÉS CI DESSOUS

O

.

K

